

Séance du 2 novembre 2022

Délibération 2022_22

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 octobre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, DANDRÉ Fabien, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

Objet : Forêt communale – Etat de prévision des coupes de bois en 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2023 par les services de l'Office National des Forêts (ONF) à savoir :

Essence	nature	N° de parcelle	Volume	Surface	Observations
	de la coupe		estimatif (m3a)		
PM	E1	13a	180	6,13	report de 2021
PM	E2	14	450	15,05	report de 2021
PM	E3	18a	190	6,35	report de 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2023 proposé par l'ONF.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Saint Martin d'Oney, le 5 novembre 2022

Le Maire,
Philippe SAËS

